**Conseil Municipal du 03 juillet 2020 à 19 h**

Présents : Guy VADROT, Pierre FLANDIN, Gisèle MEUNIER, Adrien VASSEUR, Isabelle TISSIER, Françoise GENERMONT, Lucien LAMBERTS, Florian LEGENDRE, Patrice GUERINONI, Isabelle GUERINONI, Bruno DROUARD

Absents : /

Secrétaire de séance : Françoise GENERMONT

**I – Election du Maire et des Adjoints**

La séance est ouverte sous la présidence de M. Guy VADROT, Maire, qui a déclaré les membres du Conseil Municipal installés dans leurs fonctions.

**Election du Maire**

Le plus âgé des membres présents du conseil municipal a pris la présidence de l’assemblée.

Il a invité le conseil municipal à procéder à l’élection du Maire. Il a rappelé qu’en application des articles L 2122-4 et L 2122-7 du CGCT, le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal a désigné deux assesseurs : Isabelle GUERINONI et Gisèle MEUNIER.

Chaque conseiller municipal, s’est approché de la table de vote, et a déposé lui-même son bulletin dans le réceptacle prévu à cet effet.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procéder au dépouillement des bulletins de vote.

Résultat du 1er tour de scrutin

Nombre de conseillers présents : 11

Nombre de votants : 11

Nombre de suffrages déclarés nuls : 0

Nombre de suffrages blancs : 0

Nombre de suffrages exprimés : 11

Candidats : FLANDIN Pierre : 4

 VADROT Guy : 7

M. Guy VADROT a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

Election des adjoints

Sous la présidence de Guy VADROT élu Maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l’élection des adjoints. Il a été rappelé que les adjoints sont élus selon les mêmes modalités que le Maire.

Le président a indiqué qu’en application des articles L2122-1 et L 2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d’un adjoint et au maximum de trois. Il est rappelé qu’en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de trois adjoints. Au vu de ces éléments, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe à trois le nombre des adjoints au maire de la commune.

**Election du 1er adjoint :**

Résultat du 1er tour de scrutin

Nombre de conseillers présents : 11

Nombre de votants : 11

Nombre de suffrages déclarés nuls : 0

Nombre de suffrages blancs : 2

Nombre de suffrages exprimés : 09

Candidats : GENERMONT Françoise : 9

Mme Françoise GENERMONT a été proclamée premier adjoint et a été immédiatement installée.

**Election du 2ème adjoint :**

Résultat du 1er tour de scrutin

Nombre de conseillers présents : 11

Nombre de votants : 11

Nombre de suffrages déclarés nuls : 0

Nombre de suffrages blancs :

Nombre de suffrages exprimés : 07

Candidats : TISSIER Isabelle : 7

Mme Isabelle TISSIER a été proclamée deuxième adjoint et a été immédiatement installée.

**Election du 3ème adjoint :**

Résultat du 1er tour de scrutin

Nombre de conseillers présents : 11

Nombre de votants : 11

Nombre de suffrages déclarés nuls : 0

Nombre de suffrages blancs : 4

Nombre de suffrages exprimés : 07

Candidats : GUERINONI Patrice : 7

M. Patrice GUERINONI a été proclamé troisième adjoint et a été immédiatement installé.

**II – Délégués**

SIAEP : Titulaire : Pierre FLANDIN

 Titulaire : Lucien LAMBERTS

SIEEN : Titulaire : Guy VADROT

 Titulaire : Patrice GUERINONI

Syndicat Mixte du Canal du Nivernais : Titulaire : Patrice GUERINONI

 Suppléant : Adrien VASSEUR

Transports scolaires : Titulaire : Gisèle MEUNIER

 Titulaire : Isabelle GUERINONI

Transports à la demande : Titulaire : Pierre FLANDIN

 Suppléant : Lucien LAMBERTS

Gemapi : Titulaire : Patrice GUERINONI

 Suppléant : Florian LEGENDRE

Commission électorale : Pierre FLANDIN

CCID : Xavier VADROT, Isabelle RIGOMER, Jacques BRANCHET, Thierry DENIAUX, Véronique COTTEBRUNE, Dominique ATKINSON BRICOT, Olivier VIROL, Patrick PLANQUOIS, Richard SEIGNEUR, Daniel JEANROY, Joël MORTREUX, Pierre FLANDIN, Gisèle MEUNIER, Adrien VASSEUR, Isabelle TISSIER, Françoise GENERMONT, Lucien LAMBERTS, Florian LEGENDRE, Patrice GUERINONI, Isabelle GUERINONI, Bruno DROUARD

**III – Délégation au Maire**

Monsieur le Maire expose :

L’article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales donne au Conseil Municipal la possibilité de déléguer au maire certaines de attributions de cette assemblée.

Afin de faciliter le bon fonctionnement de l’administration communale, je vous invite à examiner cette possibilité et vous prononcer sur ce point.

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré

**DONNE délégation au maire**, pour la durée de son mandat dans les domaines suivants mentionnés à l’article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités territoriales :

1° d'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ou assimilés ;

2° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans le cimetière

3° de décider de la conclusion et la révision du louage de choses pour une durée n’excédant pas douze ans

4° d’accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de condition ni de charges

5° de fixer les reprises d’alignement en application d’un document d’urbanisme

6° d’autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l’adhésion aux associations dont elle est membre

7° de demander à tout organisme financeur, l’attribution de subventions

8° de passer les contrats d’assurance ainsi que d’accepter les indemnités de sinistre y afférentes.

**IV – Indemnités au Maire et aux Adjoints**

**Indemnité du Maire**

Le Maire propose de diminuer son indemnité de fonction de 2 %, soit 23,5 au lieu de 25,5 % de l’indice brut terminal 1027.

Le Conseil Municipal accepte à la majorité des présents.

**Indemnités des Adjoints**

Le Maire propose au Conseil Municipal de fixer les indemnités des Adjoints à 4 % de l’indice brut terminal 1027.

Pendant le vote, un conseiller se plaint des interventions intempestives qui gênent le bon déroulement du vote et de la séance. Après des éclats de voix, Lucien LAMBERTS quitte la salle à 21 h.

Le Conseil Municipal accepte à la majorité des présents.

L’ordre du jour étant épuisé, la séance levée à 21 h 10

Le Maire, Le Secrétaire, Les Membres,